

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 1 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Révision : Décembre 2020
Fiche de données de	sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendée	Se substitue à la fiche de 01/06/2015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Carfentrazone-éthyle 61% MUP

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un .

* SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit Carfentrazone-éthyle 61% MUP 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Peut être utilisé uniquement pour la production d'herbicides. FMC Agricultural Solutions A/S 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de Thyborønvej 78 sécurité DK-7673 Harboøre Danemark SDS.Ronland@fmc.com 1.4. Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales Belgique +32 70 245 245 +1 800 / 331 3148 Canada +33 (0) 1 45 42 59 59 France +352 8002 5500 Luxembourg 145 Suisse +1 651 / 632 6793 (PCV) Tous les autres pays Pour les urgences liées à des incendies, fuites, déversements ou

♣ SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

autres accidents

2.1.	Classification de la substance ou du mélange	Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400) chroniques : catégorie 1 (H410)
	Classification OMS	Classe U (il est peu probable de présenter un danger aigu si utilisation normale)
	Dangers pour la santé	Aucun danger sérieux pour la santé n'est attendu, sauf en cas d'exposition importante.
	Dangers pour l'environnement	Le produit devrait être toxique pour la plupart des plantes.

+1 703 / 527 3887 (CHEMTREC - PCV)



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 2 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Pictogramme de danger (GHS09)



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

néfastes à long terme.

Mention de danger supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P273 Eviter les rejets dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux.

définissent les produits PBT ou vPvB.

♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

danger.

Substance active

Carfentrazone-éthyle Contenu : 59 – 63% en masse

dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazole-1-yl]-4-fluoro, ethyl ester

Nom IUPACÉthyl 2-chloro-3-(2-chloro-5-(4-difluorométhyl)-3-méthyl-5-oxo-4,5-

dihydro-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophényl)propanoate

Nom ISO/Nom UE Carfentrazone-éthyle

 N° CE (N° EINECS)
 Aucun

 N° index UE
 607-309-00-5

Classification du composant Dangers pour le milieu aquatique,

aigus : catégorie 1 (H400), facteur M 100 chroniques : catégorie 1 (H410), facteur M 100



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 3 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

♣ SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

5.3. Conseils aux pompiers

4.1.	Description des premiers secours Inhalation	En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
	Contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
	Ingestion	Induire le vomissement n'est pas recommandé. Laisser la personne exposée se rincer la bouche et boire de l'eau ou du lait. En cas de vomissement, laisser-le se rincer la bouche et s'hydrater de nouveau. Consulter un médecin immédiatement.
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun connu.
4.3.	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements	Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.
	particuliers nécessaires	Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche technique de sécurité au médecin.
	Notes au médecin	Aucun antidote spécifique contre cette substance n'est connu. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.
♣ SE	CCTION 5 : MESURES DE LUTTE C	ONTRE L'INCENDIE
5.1.	Moyens d'extinction	Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le chlorure d'hydrogène, le fluorure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés

organiques chlorés et fluorés.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 4 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

♣ SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :

- 1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
- 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
- 3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Réduire et éviter la formation de vapeur et de brouillard autant que possible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être balayés ou préférablement aspirés en utilisant un équipement avec un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Laver la zone en utilisant un détergent industriel puissant et beaucoup d'eau. Absorber les eaux de nettoyage avec une matière absorbante inerte comme un liant universel, de la terre à foulon, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes, et stocker dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 5 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle. Voir section 13 concernant l'élimination.

♣ SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 6 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques. Il ne faut pas y introduire d boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est un ingrédient actif destiné à la production de pesticides enregistrés et utilisables uniquement dans le cadre d'applications officiellement autorisées.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

À notre connaissance, non établies pour aucun des ingrédients du produit. Toutefois, des valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

Carfentrazone-éthyle

DNEL

Non établi

L'EFSA a établi un AOEL de 0,6 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC, environnement aquatique

 $1,1 \, \mu g/l$

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Le produit ne présente pas automatiquement un problème d'exposition en suspension dans l'air lorsqu'il est manipulé avec précaution. En cas de décharge accidentelle du produit produisant une forte vapeur ou du brouillard, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire approuvé muni d'un filtre de type universel y compris un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit sont inconnus, mais on s'attend à ce qu'ils fournissent une protection adéquate. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement.



Protection oculaire ...

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un

risque de contact avec les yeux.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 7 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020



9.1.

Autres protections ...

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

* SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

2
égère, d'hydrocarbures aromatiques
léterminé
etermine.
léterminé
nflammable
léterminées
C (creuset fermé)
léterminée
léterminée
ersion de 5% dans l'eau : 5,6 – 6,6
léterminée
ilité de la carfentrazone-éthyle à 20°C dans
ol > 2000 g/l
ae 30 g/l
12 mg/l
entrazone-éthyle : $\log K_{ow} = 3,36 \text{ à } 20^{\circ}\text{C}$
entrazone-éthyle : 7,2 x 10 ⁻⁶ Pa à 20°C
léterminée
léterminée
re

♣ SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

9.2. Autres informations

10.1.	Réactivité	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
10.2.	Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à température ambiante.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 1	Z 1	טס	U 43
--------------	------------	----	------

Groupe de matériel	6019	Page 8 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

♣ SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

STOT – exposition répétée

♣ SE	SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
11.1.	. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règelement (CE) n° 1272/2008 Produit Toxicité aiguë		* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
			Ce produit n'est pas nocif par ingestion, par inhalation ou contact avec la peau. * Toutefois, il doit toujours être traité avec le soin habituel accordé aux produits chimiques. La toxicité aiguë est estimée comme suit :	
	Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 2 000 mg/kg	
		- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg	
	- inhalation		CL_{50} , inhalation, rat : > 5 mg/l/4 h	
	Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Ne devrait pas être irritant pour la peau. *	
			Ne devrait pas être irritant pour les yeux. *	
			Ne devrait pas être sensibilisant pour la peau. *	
			Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *	
	Carcérogénicité		Le produit ne contient aucun d'ingrédient connu pour être cancérigène. *	
	Toxicité pour la reproduction		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *	
	STOT – exposition unique		À notre connaissance, aucun effet spécifique autre que déjà mentionné n'a été observé après une exposition unique. *	

carfentrazone-éthyle:

2 ans sur le rat.

Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active

DSENO: 50 ppm (3 mg/kg de poids corporel/jour) lors d'une étude de



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 9 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

Danger par aspiration Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour présenter un risque de pneumonie par aspiration. * *Carfentrazone-éthyle* Toxicocinétique, métabolisme et La carfentrazone-éthyle est rapidement absorbé et largement distribué distribution dans l'organisme après la prise orale. Il est largement métabolisé et rapidement excrété, presque complètement en 7 jours. Il n'y a pas de preuve d'accumulation. Toxicité aiguë La carfentrazone-éthyle n'est pas considéré comme nocif par exposition unique. * La toxicité aiguë de la substance est mesurée comme suit: Voie(s) de pénétration DL_{50} , voie orale, rat : > 5 000 mg/kg - ingestion DL₅₀, voie cutanée, rat : > 4 000 mg/kg - peau - inhalation CL_{50} , inhalation rat : > 5,09 mg/l/4 h Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau. * Lésions oculaires graves/irritation Non irritant pour les yeux. * oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant pour la peau. * 11.2. Informations sur les autres dangers Aucune autre information pertinente n'est disponible.

♣ SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit devrait être nocif pour toutes les plantes vertes. Il est

toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Il est considéré comme moins nocif pour les micro- et macro-organismes du sol, les

oiseaux et les insectes.

L'écotoxicité évaluée pour la carfentrazone-éthyle est la suivante :

- Poissons Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 96-h CL₅₀: 1,6 mg/l 28 jours CSEO: 0,11 mg/l - Invertébrés Daphnies (Daphnia magna) $48-h CL_{50} :> 9.8 \text{ mg/l}$ 21 jours CSEO: 0,22 mg/l - Algues Cyanobactéries (Anabaena flos-aquae) 72-h CE₅₀: 0,012 mg/l - Plantes Lenticule d'eau (*Lemna gibba*) 14 jours CE₅₀: 5,7 μg/l - Oiseaux Colin de Virginie (Colinus virginianus) DL_{50} , diététique : > 5 620 ppm DL₅₀, diététique : > 5 620 ppm Canard colvert (Anas platychynchos) - Vers de terre Eisenia foetida foetida $CL_{50} :> 820 \text{ mg/kg sol}$



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 10 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

- Abeilles Abeilles domestiques DL₅₀, aigüe : 200 µg/abeille DL50, contact : 200 µg/abeille 12.2. Persistance et dégradabilité La carfentrazone-éthyle n'est pas facilement biodégradable. La demivie de dégradation primaire dans l'environnement est rapide, généralement moins d'un jour, mais les produits de dégradation se dégradent beaucoup plus lentement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Voir section 9 concernant le coefficient de partage octanol-eau. La carfentrazone-éthyle ne devrait pas non plus se bioaccumuler. Un facteur de bioaccumulation (FBC) de 176 a été mesuré pour le poisson entier. 12.4. Mobilité dans le sol La carfentrazone-éthyle et ses métabolites dans le sol peuvent être mobiles, mais n'ont pas été détectés dans une étude de lixiviation sur le terrain. 12.5. Résultats des évaluations PBT et Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les **vPvB** produits PBT ou vPvB. 12.6. Propriétés perturbant le système Aucun des ingrédients n'est connu pour avoir des propriétés de endocrinien perturbation endocrinienne. 12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

♣ SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1.	Méthodes de traitement des déchets	Les quantités de substances restantes et les emballages
10.1.	Tradition of the transfer to the decision	Zes quantités de sucstantes restantes et les emeanages

s vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

> L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les

possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

> 1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 11 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.

- 2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

♣ SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

14.1. Numéro ONU 3077 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (carfentrazone-éthyle) Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (carfentrazoneethyl) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour l'environnement .. Polluant marin Marine pollutant 14.6. Précautions particulières à prendre Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation par l'utilisateur peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement. 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Le produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.

♣ SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 12 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité

Liste des abréviations

De nombreuses modifications ont été apportées pour adapter le format de la fiche de données de sécurité, mais elles n'impliquent pas de

nouvelles informations sur les propriétés dangereuses.

AOEL Acceptable Operator Exposure Level (niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)

CAS Chemical Abstracts Service

(numéro de registre de la substance)

CE Communauté Européenne CE₅₀ Concentration d'effet 50 % CL₅₀ Concentration létale 50 %

DL₅₀ Dose létale 50 %

CSEO Concentration Sans Effet Observable
DSENO Dose Sans Effet Nocif Observable

DNEL Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)

EFSA European Food Safety Authority

(Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)

EINECS European INventory of Existing Commercial Chemical

Substances (Inventaire européen des substances chimiques

existantes)

GHS Globally Harmonized classification and labelling System of

chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), septième édition

révisée en 2017

ISO International Organisation for Standardization

(organisation internationale pour la standardisation)

IUPAC International Union of Pure and Applied Chemistry

(Union internationale de la chimie pure et appliquée)

MUP Manufacturing Use Product

(produit d'utilisation dans la fabrication)

n.o.s. Not otherwise specifiedn.s.a. Non spécifié par ailleurs

OMI Organisation Maritime Internationale
OMS Organisation Mondiale de la Santé

Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)

PCV Paiement Contre Vérification
PNEC Predicted No Effect Concentration

(concentration prédite sans effet)

Règ. Règlement

PBT

SGH Système général harmonisé de classification et d'étiquetage

des produits chimiques

STOT Specific Target Organ Toxicity

(toxicité spécifique d'organe cible)

vPvB very Persistent, very Bioaccumulative

(très rémanent, très bioaccumulatif)



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6019	Page 13 sur 13
Nom du produit	Carfentrazone-éthyle 61% MUP	
		Décembre 2020

Références	Les données sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.		
Méthode utilisée pour la classification	Règles de	Règles de calcule	
Mentions de danger utilisées	H400 H410 EUH401	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	
Conseils sur la formation	Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.		

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : FMC Agricultural Solutions A/S / GHB